

SOFAM

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2021

LES PERCEPTIONS

En 2021, le montant total des perceptions de droits s'élève à 3.086.802 € contre 3.580.419 € en 2020.

	ENCAISSEMENT
Droits primaires	239.910
Câble	851.846
Copie privée	522.962
Reprographie	1.113.263
Exception enseignement	164.641
Prêt public	140.164
Droit de suite	54.017
Total	3.086.802

LES FRAIS DE GESTION

PARTIE 2 : FRAIS DE GESTION		
<i>A. Total des frais (*)</i>	838.088	
<i>(*) inclut dépenses d'action culturelle et contribution au fonds organique Ventilation sur base de la retenue statutaire</i>		
Droits primaires	103.335	
Câble	205.094	
Copie privée	142.682	
Reprographie	302.890	
Exception enseignement	44.797	
Prêt public	38.165	
Droits de suite	1.125	
<i>B. Frais nets de gestion (*)</i>	614.111	
<i>(*) hors dépenses d'action culturelle et contribution au fonds organique</i>		
Droits primaires	75.719	
Câble	150.183	
Copie privée	104.551	
Reprographie	221.944	
Exception enseignement	32.825	
Prêt public	27.966	
Droits de suite	824	
C. Ratio frais nets de gestion / perceptions de l'exercice	19.89 %	

**TAUX DE CHARGES NETTES –
SELON LES DÉFINITIONS DU SPF
ECONOMIE**

	2019	2020	2021	
Encaissements	2.798.514	3.580.419	3.086.802	
Moyenne des perceptions 2018-2020			3.155.245	(2)
Charges nettes SOFAM (hors action culturelle)			614.111	
– déduction contribution au fonds organique			-6.174	
Charges nettes (hors AC et fonds organique)			607.938	(1)
Taux de charges nettes sur perceptions moyennes			19.27 %	(1) / (2)

REFUS D’OCTROYER UNE LICENCE

La SOFAM n'a refusé d'octroyer aucune licence aux utilisateurs de son répertoire.

**REMUNERATION VERSEE ET
AVANTAGES OCTROYES AUX
PERSONNES GERANT LES
ACTIVITES DE LA SOCIETE DE GESTION**

La fonction d'administrateur est gratuite. Le conseil peut décider du remboursement de frais liés à la fonction. Aucun remboursement n'a été versé en 2021.